

Commission « Aménagement des territoires et mobilités »
Rapporteur : Jean KERHOAS

Avis du CESER sur le dossier du Conseil régional « Plan d'actions en faveur de la biodiversité des Canaux de Bretagne 2024-2030 »

1. Rappel des propositions du Président du Conseil régional

L'objectif de ce nouveau plan d'actions, s'inscrivant dans la continuité du précédent pour la période 2018-2022, est ainsi de poursuivre les efforts entrepris, en les ajustant à de nombreux nouveaux défis au travers de solutions fondées sur la nature et aux services de l'atténuation et de l'adaptation aux changements climatiques.

À l'échelle régionale, la réponse passe par une prise en compte élargie de ces enjeux et par la mobilisation de tous les territoires Bretons, au travers d'une approche basée sur la restauration et le développement de la continuité écologique à l'échelle infrarégionale.

Les canaux de Bretagne jouent un rôle majeur sur lesquels les espèces animales et végétales s'appuient pour accomplir leur cycle biologique ainsi que comme support de leurs déplacements. En conséquence, le plan d'actions proposé expose concrètement les moyens à mobiliser pour mieux connaître, préserver et restaurer la biodiversité, tout en s'inscrivant dans une volonté commune de poursuivre le développement touristique de la Bretagne centrale.

Une enveloppe financière de 7,8 M€ sera consacrée à la mise en œuvre de ce plan d'actions.

2. Observations du CESER sur les propositions du Conseil régional

Le CESER tient d'abord à saluer la qualité du travail réalisé sur l'état des lieux et le diagnostic environnemental des Canaux de Bretagne par la Région, travail mené en étroite collaboration avec entre autres, ses partenaires naturalistes, les fédérations de pêche, les services de l'État, l'agence de l'eau Bretagne / Pays de la Loire et approuve les cinq axes proposés au sein de ce plan d'actions.

Le CESER regrette néanmoins de ne voir les dimensions culturelles et sociales de la biodiversité que trop peu abordées dans ce dossier du Conseil régional. Il estime de fait que la part laissée à la concertation auprès des associations de riverains, des Conseils de développement, des associations liées au patrimoine historique et culturel... aurait pu être plus importante, et ce, afin de garantir une diffusion plus large de la « culture de la biodiversité », allant de pair avec les objectifs de sensibilisation.

S'il relève toutefois la richesse des objectifs et actions développés, le CESER souhaite également attirer l'attention du Conseil régional sur la nécessité de penser la biodiversité comme système d'interactions. De fait, la santé des cours d'eau et des abords des canaux s'inscrit dans une échelle plus globale et d'interdépendance avec le reste du territoire. La richesse écologique des canaux est liée à un ensemble de milieux associés (mares, bosquets, alignements d'arbres...). C'est cet ensemble de milieux et d'interactions qui crée la richesse du réseau des canaux bretons, le CESER incite alors l'ensemble des acteurs concernés à en prendre conscience. Grâce à ce tissu de milieux différents, la région abrite un patrimoine naturel d'importance nationale et européenne, de plantes, reptiles, amphibiens, poissons et insectes. Le CESER, s'il se félicite de voir figurer des objectifs relatifs à la sensibilisation des agents et des publics, souhaite mettre l'accent sur l'importance que cela représente pour cette biodiversité souvent

méconnue et incite le Conseil régional à soutenir les réseaux naturalistes et observatoires régionaux qui participent à la production de connaissances.

A ce propos, le CESER en appelle aussi à la responsabilité du Conseil régional, garant de la gestion d'une « véritable colonne vertébrale d'un réseau écologique régional », pour encourager et développer de nouveaux modes de gestion. Ceux-ci semblent nécessaires, d'après le diagnostic, pour restaurer une biodiversité plus importante le long des berges. Il en va de même pour cette problématique encore non résolue des plantes invasives, le CESER encourage le Conseil régional à expérimenter de nouveaux modes de gestion, comme l'ouverture de certains biefs, favorisant, même partiellement, le libre écoulement de l'eau afin de lutter contre ce fléau.

Le CESER approuve en revanche les deux grandes orientations proposées pour la préservation et la favorisation du développement des populations de poissons grands migrateurs. De fait, le Conseil régional a une grande responsabilité, sur le plan national et européen, pour la préservation de ces espèces.

D'autre part, le CESER apprécie que ce plan en faveur de la biodiversité des canaux ne remette pas en cause la volonté de poursuivre le développement touristique des voies navigables et de leurs chemins de halage, mais appelle tout de même le Conseil régional à une extrême vigilance face à une fréquentation de plus en plus accrue des canaux de Bretagne chaque année, étant donnés les impacts que cela pourrait avoir sur les milieux et les espèces vivantes.

Le CESER estime également opportun de rappeler que les canaux de Bretagne sont classés par le Comité Loire Bretagne comme « masses d'eau fortement modifiées », permettant de s'affranchir de la continuité écologique des cours d'eau dans la mesure où il existe un intérêt économique avéré. Ainsi, il appelle le Conseil régional à la plus grande attention sur cet enjeu crucial qu'est l'eau, devant rester au centre des préoccupations, loin des intérêts privés.

Enfin, le CESER, s'il se réjouit de voir un plan consacré à la biodiversité régionale, s'étonne quant au traitement complètement indépendant de ce plan d'actions vis-à-vis du dossier « Canaux de Bretagne - horizon 2030 : Face aux défis, une stratégie de développement renouvelée, au service des usagers », passant lors de la même session. Comme il l'a indiqué dans son avis sur ce dossier, la présentation de ces deux bordereaux de manière distincte laisse entendre un traitement en silos tandis que les interactions devraient être davantage cultivées.

Compte-tenu de ces observations, le CESER suivra particulièrement la déclinaison de ces actions sur le territoire au cours des prochains mois, ainsi que les premiers résultats du suivi de ce plan d'actions, en lien avec le Conseil régional.

Vote sur l'avis du CESER de Bretagne

« Plan d'actions en faveur de la biodiversité
des Canaux de Bretagne 2024-2030 »

Ont voté contre : 0

Se sont abstenus : 0

Adopté à l'unanimité